



Séance publique du 18 janvier 2024

Présents : HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, MEYERS Corinne, échevins, BERENS Christian, GOEDERT Jeannot, KIRSCH Yolande, MICHELS Mike, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent/Excusé : BENDER Maxime, conseiller.

Le Conseiller BENDER Maxime a donné une procuration au conseiller TOBES Romain de voter en son nom.

Le Conseil communal,

Vu l'article 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets;

Après avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

décide à l'unanimité des voix

de proroger l'heure d'ouverture jusqu'à trois heures du matin de tous les débits de boissons alcooliques à consommer sur place de la commune de Waldbillig en dates suivantes:

Fête Nationale: du 22.06.2024 au 23.06.2024

Kermesses:

Haller : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Christnach : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Waldbillig : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Saint Sylvestre : du 31.12.2024 au 01.01.2025

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 29 janvier 2024

La bourgmestre,

La secrétaire,



Date de l'annonce
publique de la séance

12.01.2024

Date de la convocation
des conseillers

12.01.2024

Point de l'ordre du jour

2024-01-07

Objet :

Prorogation de l'heure
d'ouverture de tous les débits
de boissons de la commune de
Waldbillig à l'occasion de
certaines fêtes en 2024